



LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

Nom complet du demandeur : _____

Adresse postale : _____

Ville: _____

Province/territoire : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel: _____

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Remarque : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance? _____

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement.

Renseignements sur le membre

Pour être admissible au Programme d'assurance de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP), vous devez :

- Être un membre actif de l'ACCP
- Rester un membre en règle de l'ACCP
- Être domicilié au Canada
- Faire partie de l'une des quatre catégories de membres ci-dessous

Veuillez indiquer le type d'adhésion (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Conseiller canadien certifié (CCC) A fait une demande du titre CCPE Membre étudiant

Membre dans une province où la profession est réglementée :

- Ordre des psychothérapeutes agréés de l'Ontario
- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ou l'Ordre des psychologues du Québec
- Nova Scotia College of Counselling Therapists
- Le Collège des conseillers et conseillères thérapeutes agréés du Nouveau-Brunswick
- College of Counselling Therapy PEI

Si vous n'appartenez pas à l'une des catégories ci-dessus, veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6558.

Êtes-vous membre en règle de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP)? Oui Non

Numéro de membre:

Détails sur la partie proposante

Fournissez-vous des services professionnels qui ne relèvent pas du champ du counseling ou de la psychothérapie, pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Il convient de noter que les réclamations découlant de la prestation d'autres services professionnels (c'est-à-dire la psychologie), y compris les procédures menées par une organisation professionnelle et/ou un ordre provincial autre que celui qui régit la pratique du counseling et/ou de la psychothérapie, ne sont pas couvertes par cette assurance. Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise emploie-t-elle des professionnels qui fournissent des services qui ne relèvent pas du champ du counseling ou de la psychothérapie ou fait-elle appel à des professionnels contractuels qui ne relèvent pas du champ du counseling ou de la psychothérapie? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP s'applique aux services en personne fournis au Canada, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada et aux États-Unis.

Lorsque vous fournissez des services en personne à l'extérieur du Canada, vous devez détenir le permis d'exercice professionnel requis dans la compétence territoriale où vous fournissez vos services, si des exigences particulières sont en place pour réglementer ou régir votre profession dans cette région. BMS vous recommande également de vérifier s'il existe des exigences locales en matière d'assurance là où vous fournissez vos services. Il se peut que la police d'assurance responsabilité professionnelle que vous avez souscrite dans le cadre du programme de l'ACCP ne réponde pas à ces exigences et qu'il soit conseillé de souscrire une assurance locale.

Il est à noter que la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP couvre également les services en personne fournis à l'extérieur du Canada, mais seulement dans les cas où la réclamation est fondée sur ou découle de la prestation de vos services professionnels lors d'un voyage à l'extérieur du Canada d'une durée maximale de 90 jours aux fins suivantes :

- a. Accompagnement des patients en voyage;
- b. Participation à des cours universitaires;
- c. Participation à des programmes d'échanges professionnels.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP s'applique aux services en ligne fournis au Canada et dans le monde entier, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada.

Lorsque vous fournissez des services en ligne, pour que votre assurance s'applique, vous devez vous conformer à toutes les réglementations professionnelles pertinentes (p. ex. le territoire de compétence où vous résidez, le territoire de compétence où vous fournissez vos services et le territoire de compétence où se trouve votre patient).

BMS recommande aux membres de l'ACCP qui fournissent des services à distance (télépratique) d'acheter une assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée supplémentaire pour prendre en compte l'augmentation du risque et de l'exposition qui vont de pair avec ce type de pratique.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

Une proposition d'assurance responsabilité professionnelle et/ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Vous ou votre entreprise avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle, par écrit ou verbalement, au cours des cinq dernières années? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des cinq dernières années, vous ou votre entreprise avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'une poursuite ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle ou de responsabilité civile générale, ou une telle réclamation est-elle en cours au Canada ou ailleurs dans le monde? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Date d'effet du contrat d'assurance

Veuillez confirmer la date d'effet de votre contrat d'assurance :

Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Possédez-vous votre propre nom commercial sous lequel vous fournissez des services professionnels? (P. ex., en tant que travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise). Veuillez ne pas sélectionner « Oui » si vous travaillez pour le compte de l'entreprise de quelqu'un d'autre. Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise) :

Dénomination sociale/nom commercial :

Adresse de l'emplacement du risque (si différente de celle ci-dessus) :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Détenez-vous plus d'une dénomination sociale ou d'un nom commercial pour lesquels vous avez besoin d'une assurance? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de conseiller ou conseillère, thérapeute en counseling ou psychothérapeute. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisme de réglementation/organisation professionnelle.

Faits saillants de la couverture:

Formulaire de politique	Réclamation faites
Couvre les frais de défense en cas de poursuite disciplinaire	150 000 \$ par réclamation / 150 000 \$ agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle (excluant les abus)	250 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé
Remboursement des frais de défense en cas d'abus	250 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé
Thérapie et counseling auprès des patients	25 000 \$ par réclamation / 50 000 \$ agrégé
Violation des droits d'auteur	Inclus
Perte de revenus	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Diffamation et calomnie	Inclus
Perte de documents	10 000 \$ par réclamation / 10 000 \$ agrégé
Franchise	Néant

	Option pour les étudiants	Option 1	Option 2
Limites	2 000 000 \$ par réclamation / 2 000 000 \$ agrégé	3 000 000 \$ par réclamation / 3 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé
a. Conseillère canadienne certifiée (CCC)	S/O	<input type="checkbox"/> 118 \$	<input type="checkbox"/> 176 \$
b. Membre dans une province où la profession est réglementée	S/O	<input type="checkbox"/> 165 \$	<input type="checkbox"/> 198 \$
c. A fait une demande du titre CCPE	S/O	<input type="checkbox"/> 165 \$	<input type="checkbox"/> 198 \$
d. Membre étudiant ^{3*}	<input type="checkbox"/> 93 \$	S/O	<input type="checkbox"/> 198 \$

*Veuillez noter que la police d'assurance pour étudiants ne couvre que les services rendus au cours de votre stage. Si vous êtes étudiant et pratiquez en Ontario, il se peut qu'un montant de garantie de 5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance soit exigé. BMS vous recommande de communiquer avec votre lieu de stage et/ou votre école pour confirmer vos besoins en matière d'assurance.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions ci-dessus.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

L'assurance responsabilité civile générale individuelle est recommandée aux entrepreneurs indépendants ou aux propriétaires d'entreprise qui ne comptent pas d'autres professionnels offrant des services en leur nom. **L'assurance responsabilité civile générale pour entreprises** est recommandée aux propriétaires d'entreprise qui comptent d'autres professionnels offrant des services en leur nom.

Les entrepreneurs indépendants et les propriétaires d'entreprise qui ont du contenu ou des biens à assurer devraient également envisager de souscrire une assurance du contenu et une assurance vol et détournement.

Aperçu de la couverture:

Formulaire de politique	Sur la base d'un événement
Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Produits and opérations achevées	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	1 000 000 \$
Automobile de non-proprétaire	Inclus
Dommages aux véhicules loués	75 000 \$
Responsabilité de l'employeur	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Passif au titre des avantages sociaux	2 000 000 \$

Les avenants d'exclusion :

- Maladies transmissibles
- Atteinte à la protection des données
- Le pollupostage électronique

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Nombre de membres du personnel professionnel (employés ou contractuels)	1 000 000 \$ par occurrence / 1 000 000 \$ agrégé	3 000 000 \$ par occurrence / 3 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par occurrence / 5 000 000 \$ agrégé
Individuel	S/O	<input type="checkbox"/> 90 \$	<input type="checkbox"/> 113 \$
Entreprises - 2 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 167 \$	<input type="checkbox"/> 220 \$	<input type="checkbox"/> 280 \$
Entreprises - 6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 296 \$	<input type="checkbox"/> 376 \$	<input type="checkbox"/> 538 \$
Entreprises - 11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 415 \$	<input type="checkbox"/> 525 \$	<input type="checkbox"/> 1 100 \$
Entreprises - 16+ professionnels	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation

Est-ce que vous ou votre entreprise louez un second lieu ou est-ce que votre entreprise exerce ses activités à partir d'un second lieu pour lequel vous avez besoin d'une assurance responsabilité civile générale? Oui Non

Si oui, veuillez saisir l'adresse du deuxième emplacement du risque ci-dessous.

Si oui, veuillez sélectionner le type de protection requise pour votre deuxième emplacement :

Nombre de membres du personnel professionnel (employés ou contractuels)	1 000 000 \$ par occurrence / 1 000 000 \$ agrégé	3 000 000 \$ par occurrence / 3 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par occurrence / 5 000 000 \$ agrégé
Individuel	S/O	<input type="checkbox"/> 90 \$	<input type="checkbox"/> 113 \$
Entreprises - 2 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 167 \$	<input type="checkbox"/> 220 \$	<input type="checkbox"/> 280 \$
Entreprises - 6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 296 \$	<input type="checkbox"/> 376 \$	<input type="checkbox"/> 538 \$
Entreprises - 11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 415 \$	<input type="checkbox"/> 525 \$	<input type="checkbox"/> 1 100 \$
Entreprises - 16+ professionnels	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale pour d'autres emplacements? Oui Non

Assuré supplémentaire

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Services de zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux

Fournissez-vous des services de zoothérapie ou de thérapie assistée par les chevaux? Oui Non

Détails de la couverture:

Les montants de garantie sont partagés avec les montants de garantie de la police d'assurance responsabilité civile générale et de la police d'assurance responsabilité professionnelle (si cette option est sélectionnée).

Couverture	Ensemble des services	Prime annuelle
Assurance-responsabilité professionnelle seulement	Moins de 50 %	<input type="checkbox"/> 30 \$
Assurance-responsabilité professionnelle seulement	Plus de 50 %	<input type="checkbox"/> 85 \$
Assurance responsabilité professionnelle et assurance responsabilité civile générale	Moins de 50 %	<input type="checkbox"/> 57 \$
Assurance responsabilité professionnelle et assurance responsabilité civile générale	Plus de 50 %	<input type="checkbox"/> 170 \$

Conditions :

Le dresseur doit être présent à tout moment ou l'assuré doit être un dresseur qualifié. Les services doivent être fournis dans un espace clos (par exemple, une arène, un enclos).

Si votre organisme de réglementation a défini des qualifications ou des normes de pratique applicables à la zoothérapie, vous devez vous y conformer.

La police est étendue pour couvrir la zoothérapie/thérapie assistée par les chevaux lorsque ces thérapies sont fournies en tant que services professionnels de counseling/psychothérapie. La garantie ne s'applique pas aux réclamations liées aux activités agricoles ou aux réclamations qui ne relèvent pas de vos services professionnels.

Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Assurance responsabilité des entreprises

Police d'assurance basée sur les réclamations; aucune franchise.

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des entreprises protège l'entité et ses actifs dans de telles circonstances. Vous devez souscrire cette couverture si des professionnels travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom commercial. Cette garantie est également recommandée aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Si la responsabilité professionnelle des entreprises est sélectionnée, la limite est partagée avec votre police individuelle d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACCP.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité professionnelle des entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Remarque: Les professionnels peuvent être des employés ou des contractuels. Veuillez ne pas inclure le personnel administratif ou les étudiants.

Cliniques de counseling/de psychothérapie seulement :

Nombre de professionnels	Limite de 3 000 000 \$ / 3 000 000 \$	Limite de 5 000 000 \$ / 5 000 000 \$
Juste toi-même	<input type="checkbox"/> Aucuns frais	<input type="checkbox"/> Aucuns frais

2 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 118 \$	<input type="checkbox"/> 172 \$
6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 269 \$	<input type="checkbox"/> 376 \$
11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 545 \$	<input type="checkbox"/> 760 \$
16 professionnels et plus	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation

Cliniques multidisciplinaires :

Nombre de professionnels	Limite de 3 000 000 \$ / 3 000 000 \$	Limite de 5 000 000 \$ / 5 000 000 \$
Juste toi-même	<input type="checkbox"/> Aucuns frais	<input type="checkbox"/> Aucuns frais
2 à 5 professionnels	<input type="checkbox"/> 269 \$	<input type="checkbox"/> 376 \$
6 à 10 professionnels	<input type="checkbox"/> 430 \$	<input type="checkbox"/> 591 \$
11 à 15 professionnels	<input type="checkbox"/> 875 \$	<input type="checkbox"/> 1 200 \$
16 professionnels et plus	<input type="checkbox"/> Recommandation	<input type="checkbox"/> Recommandation

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle des entreprises. Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entité juridique doit souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle assortie d'un montant de garantie minimal de 2 000 000 \$. Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Y a-t-il d'autres chiropraticiens ou chiropraticiennes et/ou sages-femmes qui fournissent des services pour ou pour le compte de votre entreprise ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial? Oui Non

Couverture du contenu et de la criminalité

Remarque: L'adresse que vous avez fournie dans la section des renseignements sur l'entreprise doit correspondre à celle de l'endroit où votre contenu ou votre équipement est assuré.

Les contenus comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

L'assurance des revenus d'entreprise couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Détails de la couverture:

Couverture du contenu	25 000 \$
Revenu d'entreprise	50 000 \$
Couverture de la criminalité	10 000 \$
Malhonnêteté des employés	

Domages à l'intérieur et à l'extérieur des locaux
Mandats bancaires et faux billets de banque
Faux déposants
Fraude informatique et au virement de fonds par des tiers
Falsification de carte de crédit (5 000 \$)

Politique basée sur l'événement.

Franchises:

Contenu (règle proportionnelle de 90 %)	1 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Les inondations	25 000 \$
Tremblement de terre	10 %, 25 000 \$ minimum
Revenu d'entreprise	24 heures

Prime annuelle: 275 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance du contenu et la criminalité? Oui Non

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 25 000 \$, les options suivantes sont possibles* :

Limite de contenu	Prime annuelle
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 405 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 535 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 665 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 795 \$
Autre (veuillez saisir le montant de garantie requis) :	<input type="checkbox"/> Recommandation

***Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs suggèrent d'augmenter le montant du contenu à assurer de 3-5 % à chaque renouvellement.**

Une proposition d'assurance des biens a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous déjà fait une réclamation en assurance de biens? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Souhaitez-vous souscrire une garantie bris d'équipement? Oui Non

La protection contre le bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés causés par ou résultant d'un bris d'équipement.

L'équipement comprend :

1. En règle générale, tout le contenu habituel de l'entreprise de l'assuré, y compris le mobilier, les accessoires, les machines, les outils, les ustensiles et les appareils, à l'exception du ou des bâtiments et du stock;
2. Les biens similaires appartenant à autrui que l'assuré a l'obligation de maintenir assurés ou dont il est légalement responsable;

Le montant de garantie doit correspondre à la valeur du contenu assuré. Les conditions de police standard s'appliquent. franchise de 1 000 \$.

Limite de contenu	Prime annuelle
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 89 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 147 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 177 \$

Emplacement(s) supplémentaire(s) et assurance des bâtiments

Souhaitez-vous souscrire une assurance du contenu à un deuxième emplacement? Oui Non
Si oui, veuillez fournir l'adresse du deuxième emplacement :

Adresse postale :

Ville: Province/territoire : Code postal :

Veuillez sélectionner le montant de garantie requis pour le deuxième emplacement* :

Limite de contenu	Prime annuelle
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 275 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 405 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 535 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 665 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 795 \$
Plus de 125 000 \$ (veuillez mentionner la limite demandée) :	<input type="checkbox"/> Recommandation

*Pour tenir compte de l'inflation, les assureurs suggèrent d'augmenter le montant du contenu à assurer de 3-5 % à chaque renouvellement.

Si vous prévoyez entreprendre des rénovations dans votre espace de bureau pendant la durée de la police, veuillez contacter directement BMS au 1-844-506-3981.

Souhaitez-vous souscrire une assurance contre les bris des équipements pour votre deuxième site? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. **Le montant de garantie doit correspondre à la valeur du contenu assuré. Les conditions de police standard s'appliquent. Franchise de 1 000 \$.**

Limite de contenu	Prime annuelle
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 60 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 89 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 119 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 147 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 177 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance du contenu à des emplacements supplémentaires? Oui Non

Vous êtes propriétaire de l'immeuble ou de la copropriété où se trouve votre entreprise et vous souhaitez souscrire une assurance? Oui Non

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable. (p. ex., une société de crédit-bail). Le montant du contenu à assurer doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse postale :

Ville:

Province/territoire :

Code postal :

Règle proportionnelle (Applicable aux personnes qui souscrivent une assurance du contenu)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % du montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise.

Par exemple: $100\ 000 \$ \div (150\ 000 \$ \times 90\%) \times 100\ 000 \$ = 74\ 074 \$$ Paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers, qui comprend les coûts liés à la couverture de l'assuré et à sa responsabilité civile, et les coûts liés aux services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite globale de responsabilité de la police 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense criminelle

Récompense criminelle	50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
-----------------------	---

Réparation de matériel informatique Inclus (NOUVEAU)

Franchises

Chaque incident
Individus déclarés

1 000 \$
100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticien individuel	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprise avec employés – 0 \$ to 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprise avec employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ to 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ to 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ to 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprise avec employés – 2 500 001 \$ to 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprise avec employés – 3 000 001 \$ to 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprise avec employés – 3 500 001 \$ to 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprise avec employés – 4 000 001 \$ to 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprise avec employés – 4 500 001 \$ to 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprise avec employés – supérieur à 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

* Garantie supplémentaire disponible

Si votre entreprise vire des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds.

L'assurance contre la fraude au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou

des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ à partir de **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément. Oui Non

NOUVEAU ! Assurance cybernétique familiale (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Protégez-vous, ainsi que votre famille, contre les cyberattaques, le vol d'identité et la violation de données grâce à l'assurance cybernétique familiale.

En cas d'incident ou si vous avez des questions à tout moment, des professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de rétablissement, en vous apportant soutien et solutions.

Pour moins de 80 \$ par an, vous aurez accès à :

1. Une plateforme sécurisée et personnalisée qui fournit des services proactifs comme l'assistance en cas de perte de portefeuille ou de passeport, la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour atténuer l'impact de tout cyber incident.
2. Une couverture adaptée aux besoins des modes de vie numériques modernes et couvrant un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyber extorsion, à la cyberintimidation, etc.

Couverture	Option 1	Option 2
Limite agrégée	10 000 \$	25 000 \$
Piratage psychologique	10 000 \$	10 000 \$
Cyberintimidation	10 000 \$	25 000 \$
Vol d'identité	10 000 \$	25 000 \$
Extorsion en ligne et compromission des systèmes	2 500 \$ (Combiné)	2 500 \$ (Combiné)
Coût	<input type="checkbox"/> 60 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Vous souhaitez souscrire l'assurance cybernétique familiale ? Oui Non
Si oui, veuillez consulter les conditions générales ci-dessous.

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi (non disponible pour les membres du Québec)

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement. Veuillez confirmer votre compréhension et votre accord.

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$

Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 514 \$

Nombre total d'employés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de membres du personnel sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats de la ligne d'assistance fournissent des informations juridiques générales et de l'aide pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance frais juridiques — Personnel fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la

- conduite d'un véhicule automobile;
- Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
- Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation / limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Voulez-vous souscrire l'assurance frais juridiques — Personnel? Oui Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Au cours des trois dernières années, avez-vous, votre conjoint ou des enfants adultes résidant chez vous :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée? Oui Non
- Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

L'assurance frais juridiques — Entreprise fournit ce qui suit :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de

biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue);

- Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
- Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
- Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ +	<input type="checkbox"/> Recommandation requise

Souhaitez-vous acheter les Solutions juridiques pour les entreprises? Oui Non
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous.

Nombre d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il:

- Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non
- Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non
- Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non
- Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non
- Fait l'objet de poursuites civiles en matière de discrimination ou de lois sur la protection de la vie privée? Oui Non
- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non

Été impliqué dans un litige contractuel?

Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?

Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Couverture accident de 24 heures (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Limites
Décès accidentel et invalidité	25 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$
Rapatriement	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 42 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident de 24 h POUR CONJOINTS :

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

On entend par « conjoint » l'une ou l'autre, et une seule, des personnes correspondant à la définition ci-dessous :

- a. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- b. une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - a. résidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident de 24 h pour votre conjoint?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Oui Non

Couverture des conjoints	Coût annuel
Coût	21 \$

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Souhaitez-vous augmenter le montant principal de la protection en cas de décès ou de mutilation par accident ou en cas d'invalidité totale permanente? Oui Non

If Dans l'affirmative, la prime annuelle est de 28 dollars pour une personne, avec une limite de 50 000 \$.

Si le conjoint est choisi, la prime annuelle est de 42 \$ pour l'assuré désigné avec une limite de 25 000 \$.

NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières. Les maladies couvertes sont:

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Méningite bactérienne
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Coma
- Pontage coronarien
- Maladie de Creutzfeldt-Jakob
- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation d'une valve cardiaque
- Infection au VIH/SIDA à la suite d'une agression sexuelle, infection au VIH/SIDA par transfusion sanguine, VIH/SIDA (professions à haut risque)
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à coeur ouvert
- Paralysie/paraplégie
- Maladie de Parkinson
- Paralysie supranucléaire progressive
- Accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle pulmonaire primitive
- Anémie causée par une altération de la moelle osseuse (anémie aplastique)

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir des informations supplémentaires sur ce produit?

Oui Non

NOUVEAU! Couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance?

Oui Non

Déclaration et garantie

Nous vous remercions de nous avoir transmis votre proposition. Veuillez noter que nous procéderons à une vérification auprès de l'ACCP pour confirmer votre admissibilité au Programme d'assurance de l'ACCP. Si nous avons besoin de plus amples renseignements pour vérifier votre admissibilité, BMS ou l'ACCP communiqueront avec vous directement.

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile ou assurance des biens et que la présente proposition fait état des risques connus à la date de la présente proposition. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

Je déclare que je suis membre en règle de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie et que je fais partie de l'une des catégories de membres admissibles sélectionnées dans mon formulaire de proposition. S'il s'avère que je ne fais pas partie de l'une des catégories de membres admissibles, je comprends que ma police d'assurance est nulle.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs à la police (immédiats et futurs) soient rédigés en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la police ou les polices.

Signé par:

Poste:

Date:

Divulgence des frais

Le tableau ci-dessous ne s'applique qu'aux garanties que vous avez sélectionnées dans votre proposition.

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	30%	Néant
Assurance responsabilité professionnelle des entreprises	Par demande	30%	Néant
Couverture du contenu et de la criminalité	Par demande	30%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Couverture famille contre les risques de cybersécurité 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance solutions juridiques personnelles	Par demande	20%	Néant
Assurance solutions juridiques d'entreprise	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$
Couverture des frais légaux pour les vérifications d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

Renseignement sur le paiement

La taxe de vente provinciale s'applique comme suit :

Résidents de l'Ontario, taxe de vente de 8 %
Résidents du Québec, taxe de vente de 9 %
Résidents du Manitoba, taxe de vente de 7 %
Résidents de Terre-Neuve, taxe de vente de 15 %
Résidents de la Saskatchewan, taxe de vente de 6 %

Toutes les autres provinces ne sont pas assujetties à la taxe provinciale. La taxe sur les produits et services (TPS) ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Taxe applicable à l'assurance services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujetti à la TVH applicable.
Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :
TVH de 15 % à ajouter
Ontario : TVH de 13 % à ajouter
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,
Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Veillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service*	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

***Remarque:** les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT l'assurance responsabilité professionnelle.

Autorisation de paiement par carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C :

Date d'expiration :

CVV :

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

979 rue Bank, bureau 200

Ottawa ON K1S 5K5

Sans frais: 1-844-506-3981

Télécopieur: 613-701-4234

Courriel: ccpa.insurance@bmsgroup.com